



Luxembourg, le 7 octobre 2020

Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

**L-2450 LUXEMBOURG**

Réf. : QP2750/SW-rg

**Objet: Question parlementaire N° 2750 du 2 septembre 2020 de Monsieur le Député  
Gusty Graas.**

---

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie

Tom Theves  
Premier Conseiller de gouvernement

Dossier suivi par : Stéphanie Wagemans, tél : 247-88425 ; email : stephanie.wagemans@eco.etat.lu

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, et de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, à la question parlementaire n°2750 du 2 septembre 2020 de Monsieur le Député Gusty Graas au sujet de la réutilisation d'eaux usées dans une fabrique de yaourts**

Le ministère de l'Économie suit de près le développement de la société Ama Mundu Technologies qui conçoit, développe, construit et opère des équipements innovants d'extraction d'eau et d'engrais à partir des effluents d'élevage (lisier, fumier) ou de méthanisation (boues de méthanisation, digestats).

La société a notamment bénéficié en 2015 d'une aide à la recherche et au développement du ministère de l'Économie pour un projet de recherche concernant l'extraction de l'eau des lisiers, ce projet de R&D ayant été réalisé en collaboration avec le LIST. En juillet de cette année, Ama Mundu Technologies a soumis une demande d'aide à l'investissement pour les PME dans le cadre du projet d'acquisition d'un bâtiment de production, cette demande étant actuellement traitée. Le ministère de l'Économie a également proposé à l'entreprise le terrain en zone d'activités économiques nationale sur lequel se situe ce bâtiment industriel à l'entreprise par le biais d'une convention de droit de superficie.

Le ministère de l'Économie est tout à fait disposé à appliquer également pour des projets à venir de la société les instruments d'aides à l'investissement ou à la R&D existants en fonction des demandes d'aides éligibles de la part la société.

Le ministère de l'Économie avait favorisé des entrevues entre Fage, qui a entretemps abandonné son projet de construction d'une usine de yaourts, et Ama Mundu Technologies, qui avait eu l'occasion de présenter sa technologie d'épuration des eaux aux responsables de Fage.

Étant donné la décision de la part de la société de ne pas réaliser le projet d'usine de yaourts au Luxembourg, la question d'une collaboration entre Fage et Ama Mundu Technologies ne se pose plus. Néanmoins, il est à signaler qu'il n'appartient pas aux ministres d'intervenir dans les négociations commerciales entre deux entreprises.